



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

relations culturelles

Question écrite n° 46686

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la réforme de l'action culturelle extérieure de la France. Alors que la diplomatie culturelle française est aujourd'hui confrontée à de nouveaux enjeux en raison de la concurrence avec d'autres grands pays, celle-ci doit prochainement faire l'objet d'une réforme, avec notamment la création d'une nouvelle agence, l'Institut français. Les choix et les orientations qui seront définis pour ce nouvel opérateur sont cruciaux pour le rayonnement culturel de la France à l'étranger. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des moyens, des missions et du périmètre de l'action culturelle extérieure de la France.

Texte de la réponse

Une large concertation a été engagée avec la représentation parlementaire et les forces vives de la nation, notamment les professionnels intéressés à l'action culturelle extérieure, avec le ministère de la culture et de la communication et avec les collectivités territoriales. Il est encore trop tôt pour indiquer de manière définitive quels seront les moyens, les missions et le périmètre de l'agence culturelle en voie de création. Cependant, les discussions budgétaires en cours visent à lui permettre de disposer de dotations renforcées. À titre indicatif, CulturesFrance, dont sera issue la future agence, dispose en 2009 de 28 301 000 euros dont 21 603 000 euros de la part du ministère des affaires étrangères et européennes et 1 934 000 euros de la part du ministère de la culture et de la communication, soit 23 737 800 euros de subventions octroyées par l'État. Le ministre des affaires étrangères et européennes a par ailleurs obtenu du Premier ministre des crédits supplémentaires en 2009 et 2010 pour l'action culturelle extérieure, crédits qui bénéficieront aussi à CulturesFrance. Les missions, en plus de celles de l'opérateur CulturesFrance, devraient faire une plus large place à la diffusion par l'usage de supports numériques de la culture et surtout au nécessaire effort de formation des personnels du réseau, notamment dans le domaine de l'animation artistique, y compris par le biais d'échanges de personnels. Elle devra également se montrer davantage à son écoute et, à travers lui, répondre davantage à la « demande de France » de nos partenaires étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46686

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3406

Réponse publiée le : 14 juillet 2009, page 7023